



Jullié
beaujolais

Communauté de Communes Saône Beaujolais
Commune de Jullié

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE JULLIE

Par arrêté du 12 Juillet 2021, la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Jullié.

Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 ont été définies par délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2021, affichée au siège de la CCSB et en mairie de Jullié pendant un mois.

Objet de la modification simplifiée : Reclassement d'une zone UP en UA et l'ajout de la définition du coefficient d'emprise au sol pour l'article 9 des zones UA.

Dates et lieu de mise à disposition : du **15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 inclus**, en mairie de Jullié, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le site internet : <http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr>

Contenu du dossier : projet de modification simplifiée, exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées

Formulation des observations : sur le registre papier mis à disposition en mairie de Jullié et par mail à l'adresse : urbanisme@ccsb-saonebeaujolais.fr

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire de la CCSB sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.